

Temps forts de l'actualité

Jean-François Draperi et Alette Levecque

Numéro 285, juillet 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022246ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022246ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Draperi, J.-F. & Levecque, A. (2002). Temps forts de l'actualité. *Revue internationale de l'économie sociale*, (285), 5-9.
<https://doi.org/10.7202/1022246ar>

TEMPS FORTS DE L'ACTUALITÉ

Rencontre du comité de recherche de l'Alliance coopérative internationale à Naoussa (Thessalonique, Grèce), 9-12 mai 2002

Le comité de recherche de l'Alliance coopérative internationale (ACI) s'est réuni du 9 au 11 mai dernier à Naoussa (province de Thessalonique, Grèce), à l'initiative de notre correspondant en Grèce, Siméon Karafolas.

Dans son allocution d'ouverture, Akira Kurimoto (Japon) rappelait les travaux récents du comité de recherche, précisant que les résultats étaient publiés dans la *Review of international cooperation* (de l'Alliance coopérative internationale), dans la *Revue du Ciriec* (Liège) et dans la *Revue internationale de l'économie sociale (Recma)*.

Introduite par Ian Mac Pherson (Canada), la réunion a regroupé environ 80 participants de 25 pays. Un soixantaine de contributions y furent présentées. Le thème général de la réunion « Société locale et économie globale: le rôle des coopératives » était décliné en différentes thématiques: les banques coopératives, l'organisation coopérative, les coopératives agricoles, les coopératives viticoles et d'huile d'olive... En parallèle se tenait une réunion du groupe de travail du Ciriec sur « Governance structure in the social economy », coordonné par R. Chaves (Espagne) et R. Schediwy (Autriche).

Le rythme des ateliers de la rencontre de l'ACI – trois ateliers successifs par jour – assurait un travail soutenu, tout en préservant des soirées festives. Chacun a ainsi pu apprécier à la fois l'intérêt des travaux et la grande qualité de l'accueil. A titre d'exemple, le groupe « Solidarity and quality: wine and olive-oil cooperatives » (dont

j'assure la coordination), a travaillé pendant deux demi-journées. Cinq contributions y ont été présentées: Ewert, « Too much comfort, too little innovation: South African wine cooperatives before deregulation »; Teixeira, Rebelo, Vaz Caldas, « Performance and managerial strategies of the Portuguese wine co-operatives »; Chiffolleau, Ewert, Dreyfus, Touzard, « The wine co-operatives face the demand for quality: call for a renewed solidarity in Languedoc and the Western Cape (South Africa) »; Mozas Moral, Fuentes, Moyano, Barrio, Armenteros, « Co-operative culture and olive-oil cooperatives efficiency »; García, Ogayar, « Strategic alternatives in the professionalization in the olive-oil co-operative ».

Chaque exposé a été suivi de questions et d'un débat avec la quinzaine de spécialistes qui ont suivi régulièrement le séminaire. Parmi les thèmes abordés, on peut souligner le rôle majeur tenu par les coopératives de vin et d'huile d'olive dans l'histoire locale et la construction économique et identitaire des régions, le contexte d'hyper-compétitivité dans lequel agissent aujourd'hui les coopératives, en lien avec le processus de dérégulation amorcé dans les années 80. Cette situation économique nécessite la conception et la mise en œuvre de stratégies, aussi bien au stade de la production qu'à celui de la commercialisation. Sous cet angle, on est frappé par l'importance de la reconversion qualitative des productions. Cette reconversion suscite une nouvelle professionnalisation des producteurs et l'établissement d'un nouveau rapport avec le produit et les consommateurs. Sous ces différents angles, la proximité des situations de production du vin et de l'huile d'olive a été notée.

Ce groupe se réunira à nouveau dans deux ans, lors de la réunion du comité scientifique de l'ACI à Valence (Espagne). Il est susceptible de s'ouvrir

à d'autres productions. Son champ intéresse les coopératives travaillant en lien avec des productions agricoles ancrées dans un territoire spécifique, transformées selon un processus technique original, débouchant sur un produit élaboré et de qualité. Les coopératives concernées peuvent être reliées à des organismes locaux garantissant la production (de type « appellation d'origine contrôlée ») et/ou des préoccupations d'ordre environnemental, de développement durable, d'échange équitable. *Jean-François Draperi* ●

● **Conférence de Salamanque (Espagne)**

Plusieurs avancées importantes ont été annoncées à la conférence de Salamanque en ce qui concerne la place de l'économie sociale au niveau européen.

- Le texte de la CEP-CMAF définissant l'économie sociale en Europe a été diffusé. Ce texte, adopté par tous les membres de la CEP-CMAF, a été présenté officiellement en « prologue » à la conférence de Salamanque par Anne David, présidente de la Conférence européenne permanente des coopératives, mutuelles, associations et fondations. Ce texte a ensuite été repris par divers intervenants au cours des tables rondes et ateliers et fait maintenant fonction de « charte de l'économie sociale ».

- Des précisions ont été apportées sur l'évolution des statuts des coopératives, associations et mutuelles européennes. Tous ont salué la fin des travaux sur la coopérative européenne. Un document reprenant les grandes lignes du statut a été distribué. Le représentant du Parlement européen a déclaré que ce texte serait adopté sans problème. L'étude du statut de l'association européenne va être entrepris sans attendre; viendra ensuite celui des mutuelles, qui bénéficiera des réflexions engagées sur les deux autres statuts. Même si l'on ne peut attendre de la présidence danoise (absente de la conférence) une forte implication sur les thèmes de l'économie sociale, les représentants de la Grèce et de l'Italie semblent

très motivés pour suivre l'adoption des statuts. Présents à Salamanque, les représentants du ministère du Travail et des Affaires sociales grec ont persuadé leur gouvernement de s'impliquer plus fortement dans la promotion de l'économie sociale. Pendant la présidence grecque de l'Union européenne (premier semestre 2003), une conférence européenne de l'économie sociale sera organisée. En prologue à cette conférence, un séminaire national se tiendra en novembre 2002.

- Les discours des représentants de la Commission ont globalement repris les demandes concernant une définition de l'économie sociale comme secteur économique « entreprenant autrement », non limité aux publics des exclus et ayant toute sa place dans la construction du marché unique.

- Tous les représentants de l'économie sociale (onze Etats membres présents) ont décidé de prendre part aux débats de la convention pour la réforme des institutions et pour inscrire dans les traités la spécificité des entreprises de l'économie sociale. Depuis cette date, la CEP-CMAF a fait parvenir à la convention sur le futur de l'Europe les grandes lignes qu'elle souhaitait voir intégrer dans le texte final.

- Toujours en ce qui concerne la convention pour la réforme des traités en vue de l'élargissement, une large publicité a été faite pour la conférence de Prague, coup d'envoi d'une politique de promotion de l'économie sociale dans les PECO.

Aliette Levecque ●

● **La société coopérative européenne**

Le conseil des ministres des Affaires sociales de l'Union européenne a adopté, le 3 juin, la directive relative à l'implication des travailleurs qui accompagne le règlement relatif au statut de la société coopérative européenne approuvé par le conseil « Marché intérieur » le 21 mai dernier. Ces décisions, prises à l'unanimité, mettent un terme à douze années d'attente et plus particulièrement à dix-huit mois d'après négociations intergouvernementales. Cet aboutissement positif est également à mettre au crédit de l'action résolue

de toutes les organisations coopératives de l'Union européenne réunies dans le Comité de coordination des associations de coopératives européennes (CCACE), qui a fortement soutenu ces projets de textes. L'avis consultatif du Parlement européen, qui doit être rendu avant la fin de l'année, clôturera la procédure. Les organisations coopératives françaises, réunies dans le Groupement national de la coopération (GNC), disposent enfin d'un instrument juridique adéquat pour exercer leurs activités transnationales. Il traite ainsi les sociétés de personnes à l'instar des sociétés de capitaux, qui disposent du statut de la société européenne depuis octobre 2001.

• *En savoir plus* : gnc@cooperatives.org ; <http://www.cooperatives.org>. ●

Congrès de la FNCuma

La Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (FNCuma) a tenu son congrès annuel à Granville les 4, 5 et 6 juin 2002. Ce congrès a rassemblé environ 350 « cumistes » de toute la France. Assemblée générale, visites de Cuma de Basse-Normandie, présentation du rapport d'orientation « Cuma 2015 », interventions de nombreuses personnalités, dont Philippe Lacombe, directeur scientifique de l'Inra, et Joseph Giroud, secrétaire général de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, sans oublier une soirée de gala et de mémorables dîners... Bref, le programme était fourni.

Le renouveau des Cuma, d'une part, le rapport « Cuma 2015 », d'autre part, constituent sans doute les événements majeurs de ce congrès.

Conçues à l'origine pour regrouper la mécanisation des exploitations agricoles, les 13 500 Cuma françaises ont, au fil des cinquante dernières années, diversifié leurs activités, qui s'orientent aujourd'hui dans cinq directions : la mécanisation et la réduction des charges, le travail et son organisation, l'environnement et les pratiques agricoles durables, l'entretien des territoires, l'emploi et l'insertion des jeunes.

Face à la remise en question des modèles de déve-

loppement agricole actuels, le réseau des Cuma s'est lancé dans une réflexion prospective à l'horizon 2015.

Les constats de départ sont les suivants :

- La surface moyenne des exploitations continue de croître : au cours des douze dernières années, elle a crû de 14 ha, augmentation qui avait pris trente-trois ans avant la fin des années 80.
 - Les jeunes agriculteurs sont de moins en moins nombreux : moins de 10 000 par an actuellement.
 - Les cessations d'activité en cours de carrière augmentent : ils représentent un tiers des départs à partir de 1997.
 - Le salariat agricole se maintient : au cours des douze dernières années, l'exploitant réalise 56 % du travail total (stable), la part du travail familial passe de 29 à 19 %, celle du salariat de 16 à 25 %.
- Les projections actuelles font état de 400 000 agriculteurs en 2015, chiffre qui devrait ensuite tendre à la stabilisation.
- Le nombre d'agriculteurs en Cuma croît : 20 % en 1990, 50 % aujourd'hui.

Face à ces évolutions, on observe une segmentation accrue des marchés, avec l'essor de marchés de produits de qualité et l'attention nouvelle que les consommateurs portent à l'environnement.

Les principales données à prendre en considération à l'horizon 2015 seraient les suivantes : l'essor de la qualité d'origine, l'évolution vers une agriculture de service (pluriactivité), l'insertion dans un ordre industriel concentré (industrie agro-alimentaire, grande distribution) et l'adaptation de la politique agricole commune. Les incidences de ces évolutions sur les Cuma se caractériseraient par une exposition plus forte aux marchés, le renouvellement de la question de l'organisation du travail, des services plus professionnels attachés à l'acte de production et un lien plus marqué entre agriculture et territoires.

A partir de ce constat, la fédération des Cuma définit trois enjeux :

- apporter une réponse locale et coopérative aux besoins diversifiés des agriculteurs ;
- améliorer les conditions de vie des agriculteurs ;
- gérer ensemble des territoires.

Dans les années à venir, les Cuma auront à gérer

des projets individuels et collectifs bien plus diversifiés qu'hier. La demande de services professionnels compétitifs et de qualité s'imposera comme la norme. Les conditions de vie et de travail des agriculteurs sont des exigences cruciales auxquelles les Cuma devront répondre concrètement en termes d'organisation. Les Cuma devront également faciliter l'accès à la citoyenneté rurale des agriculteurs, c'est-à-dire leurs engagements dans les nouvelles instances d'aménagement et de gestion des territoires.

Il faut enfin souligner un aspect de la méthode de travail du congrès : réunis en petits groupes de six au cours des visites de Cuma (soit au total autour de cinquante groupes...), chacun des participants a pu s'exprimer sur le projet « Cuma 2015 », les avis de chaque groupe étant pris en note et « remontés » à la fédération : une leçon de méthode participative efficace et conviviale.

Jean-François Draperi ●

Un musée de la Mutualité

Tout le monde pourra visiter ce musée virtuel en interrogeant le site Internet de la Mutualité française (www.musee.mutualite.fr). Dans ce musée, dont l'ouverture est prévue en septembre, plusieurs salles seront proposées aux visiteurs, illustrant l'histoire, la tradition, l'évolution de la doctrine du mouvement mutualiste depuis sa création. Plusieurs rubriques : vie du mouvement, histoire, la mutualité en régions, les grandes étapes juridiques, les personnalités mutualistes, l'environnement de la mutualité... Illustrations, films, documents sonores : tous les groupements mutualistes ont été invités à mettre sur le site leurs documents et archives. Ce projet de musée a été mis en œuvre parallèlement à la rédaction d'un dictionnaire biographique des administrateurs de la Fédération nationale de la mutualité française et à la publication d'un livre sur l'histoire de la FNMF de 1902 à 2002. Ils constitueront la base de la commémoration du centenaire de la FNMF au cours du congrès de Toulouse en juin 2003.

Aliette Leveque ●

La Mutualité française et l'avenir du système de santé

Les assemblées générales extraordinaire et ordinaire de la FNMF se sont tenues les 21 et 22 juin à Paris. L'assemblée générale extraordinaire a approuvé et adopté la nouvelle architecture fédérale mise en place pour se mettre en conformité avec la loi et le nouveau Code de la mutualité qui impose la séparation des activités d'assurance et des autres activités. Trois unions nationales (régies par le Code de la mutualité) ont donc été créées pour gérer les activités de prévoyance, de réassurance et le système fédéral de garantie. Autre chantier d'envergure, celui de la régionalisation des structures. D'ici à la fin de l'année, vingt-deux régions pour la métropole et quatre pour l'outre-mer seront mises en place, dotées d'une réelle autonomie par rapport à la fédération nationale. Dans cette construction, la primauté des mutuelles est réaffirmée. L'adhésion n'est pas seulement réservée aux unions départementales. Ces nouvelles structures fonctionneront sur la base de contrats d'objectifs conclus avec la fédération nationale.

Lors de l'assemblée générale ordinaire, les mutualistes ont exprimé leur vive inquiétude sur l'avenir du système de santé français : dérive des coûts, inégalités en matière de santé, remboursement des médicaments « accroché » aux taux fixés par la Sécurité sociale... L'assemblée générale a vigoureusement réaffirmé sa demande d'un crédit d'impôt pour une complémentaire santé solidaire. Cette demande fait l'objet depuis plusieurs semaines d'une campagne de pétition qui vient de dépasser le million de signatures. Ils ont également adopté une résolution qui entend renforcer la représentation des femmes dans toutes les instances mutualistes. Objectif 2005 : les conseils d'administration devront être composés de femmes pour un tiers de leurs effectifs. Au vu des résultats des élections du tiers sortant des administrateurs de la fédération, le chemin sera rude : trois femmes élues sur trente-cinq postes à pourvoir.

Aliette Leveque ●

Banques populaires, Crédit coopératif : projet de rapprochement

Le groupe Banques populaires et le groupe Crédit coopératif ont défini un projet d'accord de rapprochement dont la conclusion définitive devrait intervenir au plus tard à la fin du mois d'octobre 2002. Des ambitions communes dans le domaine de l'économie sociale et de ses perspectives de développement dans l'Europe de demain sont à l'origine du projet. Au regard de ses clients ou de son mode partenarial d'action, le groupe Crédit coopératif est la

banque de référence de l'économie sociale en France et en Europe. Ancré dans ses racines mutualistes, avec plus de deux millions de sociétaires, le groupe Banques populaires souhaite diversifier sa clientèle en France comme à l'international et s'ouvrir davantage sur l'économie sociale. Les deux groupes, forts de leur statut coopératif, misent ainsi sur leur complémentarité, avec l'objectif de devenir les leaders de l'économie sociale dans un contexte marqué par l'accélération du mouvement de concentration du secteur bancaire.

• *En savoir plus :*

*maryvonne.pollet@bfbp.banquepopulaire.fr ;
calixte.parpais@coopanet.com.*

Rectificatif

Voici le rectificatif que nous a transmis Alix Margado, auteur de l'article sur la « SCIC, société coopérative d'intérêt collectif » publié dans le numéro 284 de notre revue : « *Après vérification, et contrairement à ce que nous avons pu écrire (voir page 24 de la Recma) ou que vous*

avez peut-être entendu ici et là, à ce jour, la SCIC n'est pas éligible aux contrats emploi-solidarité (CES), ni aux contrats emploi-consolidé (CEC) ; seuls les emplois-jeunes ont été étendus par l'article 19 quinquies de la loi sur la SCIC (L.322-4-18). »